

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 12 mai 2014 à 19 h au Centre communautaire de Carignan situé au 611, route 155 Sud à La Tuque

Étaient présents : Madame, Claude Gagnon, président
 Messieurs, Denise Hébert, membre
 François Spain, membre
 Michel Alain, membre
 Gordon Stuart, membre

Invités : Messieurs : Marco Lethiecq, directeur général
 M. Marc Fillion, surintendant aux Travaux publics
 Sylvain Hénault, superviseur en environnement

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président monsieur Claude Gagnon ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux officiers municipaux invités, aux membres du conseil de quartier ainsi qu'aux douze (12) contribuables présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Michel Alain

APPUYÉ PAR monsieur Gordon Stuart

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en faisant l'ajout des sujets suivants au point no 9 « divers » :

9a) Chemin de Rivière-aux-Rats

9b) Travaux 2014 sur la rue Bourassa

9c) Chemin du lac Panneton

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2013

4. Suivi au procès-verbal

5. Dossier environnement

5.1 Bilan

5.2 Plan d'action 2014

6. Travaux de voirie

6.1 Bilan

6.2 Travaux à venir

7. Dossiers divers de la Couronne rurale

a) Demande de suivi des travaux de réfection du chemin des Hamelin (Michel Alain)

b) Plainte vitesse excessive sur la route 155 Sud à hauteur de l'église (François Spain)

8. Élection au remplacement d'un poste

9. Divers

10. Période de questions du public

11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2013

M. Marco Lethiecq fait un résumé et suivi du procès-verbal du 11 juin 2013.

ATTENDU que les membres n'ont aucune modification à apporter au procès-verbal du 11 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert

APPUYÉ PAR monsieur François Spain

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Environnement / Le propriétaire demande d'être avisé lors de la visite d'inspection par l'officier municipal : M. Lethiecq mentionne que l'officier n'est pas dans l'obligation d'aviser le propriétaire selon la loi, mais un ajustement a été fait à cet effet.
- Réfection du passage à niveau dans le secteur du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce : M. Lethiecq mentionne que le dossier a été réglé au cours de l'été.
- Pacte rural : le gouvernement a reconduit le programme et les modalités sont à venir. Le secteur Couronne rurale va avoir la possibilité de déposer des projets à l'intérieur de ce programme.
- Demande d'ajout de panneau de 50 km/h sur la rue Bourassa : la pose a été effectuée.
- La plupart des points émis en environnement et voirie seront discutés ce soir par la présentation du bilan et plan d'action et/ou travaux prévus en 2014.

5. DOSSIER EN ENVIRONNEMENT

M. Lethiecq profite de l'occasion pour informer les contribuables de la nomination de M. Sylvain Hénault à titre de superviseur en environnement par la création du nouveau secteur environnemental et une nouvelle ressource au niveau de l'inspection se joindra à lui afin de rendre le service plus efficace.

Monsieur Sylvain Hénault, superviseur en environnement fait un bref rapport et présente le plan d'action 2014 en environnement.

5.1 Bilan 2013-2014

- Fin du programme provincial de vente de végétaux (MRN et OBV). Mise en place d'un programme municipal pour permettre aux propriétaires de poursuivre la revégétalisation de leur terrain (5 espèces offertes à 1,50 \$ en 2013);
- Rencontre des entrepreneurs locaux en collaboration avec le MDDELCC (responsabilités quant aux travaux près des cours d'eau);
- Autorisation du MDDEFP pour la réalisation d'un système de traitement des eaux usées pour le secteur de la rue Bérubé;
- Début de l'inventaire des terrains potentiellement contaminés appartenant à la Ville de La Tuque (passifs environnementaux des sols contaminés);
- Création du service de l'environnement.

La Croche

- Caractérisation de la qualité de l'eau de la rivière Croche par BVSM (2013).

Lac à Beauce

- Suite des inspections;
- Jusqu'à présent, la moitié des terrains ont été inspectés (70);
- 7 Installations septiques semblaient non conformes à la réglementation (10 %);
- Collaboration des propriétaires (la plupart);
- Quelques ventes suite aux inspections;
- Arrimage des travaux de voiries avec les problématiques environnementales;
- Aménagement de bassins de sédimentation selon le Guide technique – Gestion environnementale des fossés :
 - Baie Moïse;
 - Chemin de l'Église.

Lac Wayagamac

- Poursuite du plan d'action :
 - Caractérisation par BVSM de cinq petits bassins versants d'affluents du lac Wayagamac qui démontraient des concentrations élevées en phosphore (faite);
 - Problématique reliée à la présence du castor;
 - Plan d'action en collaboration avec des trappeurs pour la capture des castors et le démantèlement des barrages à problème (mise en place partielle);
 - Présence à l'AGA de la ZEC Bessonne, information et sensibilisation relatives à la bande riveraine et à la protection des cours d'eau.

5.2 Plan d'action 2014

- Bonification du programme municipal d'offre de végétaux à bas prix (15 espèces en 2014);
- Nouvel inspecteur environnement (été);
- Réalisation des travaux pour le traitement des eaux usées du secteur de la rue Bérubé;
- Fin de l'inventaire des terrains potentiellement contaminés appartenant à Ville de La Tuque (passifs environnementaux des sols contaminés);
- Gestion des matières résiduelles, début du tri des matériaux secs (CRD);
- Mise en place de la collecte des plastiques agricoles auprès des agriculteurs.

La Croche

- Plan d'action sur 3 ans pour la rivière Croche :
 - Analyse plus poussée pour la qualité de l'eau (13 échantillonnages, 8 stations);
 - Caractérisation de la bande riveraine (végétation, accès aux animaux).

Lac à Beauce :

- 70 inspections restantes;
- Suite des inspections prévues cet été;
- Possibilité pour les propriétaires de prendre rendez-vous pour l'inspection;
- Relance pour les installations septiques non conformes;
- Analyse approfondie du réseau de drainage;
- Poursuite de la collaboration entre le service environnement et les travaux publics pour prioriser les interventions et les façons de faire;
- Suivi des aménagements (bassins de sédimentation, végétation);
- Aménagement des ponceaux et des fossés.

Lac Wayagamac

- Inspection des propriétés riveraines;
- Suivi des affluents;
- Collaboration avec les trappeurs en fonction de leur territoire de trappe.

Q : De quel genre de contamination parlons-nous pour les terrains appartenant à la Ville?

R : M. Hénault mentionne que nous retrouvons au Québec des terrains contaminés orphelins parce que les gens ne s'en occupent pas. Par ailleurs, ceux appartenant à des compagnies sont répertoriés par le ministère de l'Environnement et le ministère a souligné que les villes pourraient être propriétaire de terrains contaminés. À La Tuque par rapport à notre passé et notre façon d'être structuré, nous croyons que le risque est très faible comparativement à Montréal où nous pourrions retrouver ces terrains en donnant par exemple des anciennes gares de triage ou autres contaminés par des métaux lourds ou des hydrocarbures. Pour l'instant, nous sommes à répertorier les terrains appartenant à la Ville et faire une recherche documentaire et historique de ces terrains, quel genre d'activité a eu lieu sur ces terrains qui pourraient aujourd'hui être contaminés. Si jamais nous sommes en possession de tels terrains, nous allons regarder le potentiel éventuel et le coût reliés pour les décontaminer.

6. TRAVAUX DE VOIRIE

Le surintendant aux Travaux publics, monsieur Marc Fillion fait le bilan des travaux de voirie effectués en 2013 et nous présente les travaux prévus en 2014.

6.1 Bilan des travaux effectués en 2013

Secteur lac Clair :

- Réhabilitation de fossés et remplacement de ponceau
- Rechargement en MG 20 sur 3 km
- Pose de signalisation

Secteur Lac-à-Beauce :

- Réfection du passage à niveau (enfin)
- Réalisation de bassins de rétention (ch. de l'Église et ch. du Contour)
- Réfection et pavage de 300 m de chemin aux environs du km 4
- Phase II du remplacement des ouvertures du Centre communautaire
- Nettoyage des glissières de sécurité sur le chemin de l'Église

Secteur chemin Bourassa (rive Ouest) :

- Pavage sur 700 m

Secteur rang des Hamelin et chemin des Pionniers :

- Réfection du ponceau à proximité de Charles Morissette inc.
- Pavage de fissures et grande surface (1628 m²) chemin des Pionniers

Q : Un citoyen mentionne qu'il y a eu du débroussaillage sur une partie du rang des Hamelin et demande si nous allons poursuivre dans ce secteur.

R : M. Fillion lui répond par l'affirmative et qu'il y fait mention aux travaux prévus 2014.

6.2 Travaux prévus en 2014

Secteur lac Clair :

- Enrochement de fossés
- Débroussaillage courbes intérieures
(nous prévoyons engager une entreprise ayant cette expertise qui va pouvoir aller beaucoup plus loin que ce qui se fait actuellement, nous allons prioriser l'intérieur des courbes, les parties dangereuses qui ont été ciblées ainsi qu'à hauteur de la signalisation).
- Pose de signalisation

Secteur Lac-à-Beauce :

- Réfection de ponceaux chemin du Contour
- Débroussaillage contrôlé

- Phase III Centre communautaire – Réfection de la galerie de béton
– Remplacement d'ouvertures
– Remplacement du système de chauffage
- Dynamitage
(nous aimerions être informés de la présence d'entrepreneur qui effectuera du dynamitage dans le secteur de La Tuque).

Secteur chemins Bourassa (rive Ouest) :

- Rechargement de la côte du barrage et fossés

Secteur rang des Hamelin et chemin des Pionniers :

- Reconstruction de 60 m de chemin et fossés (chemin des Hamelin)
- Pavage chemin des Pionniers

Q : M. Rémy Bélanger mentionne qu'il n'a jamais vu cela, faire seulement la réfection de la moitié d'un chemin et non au complet. Il insiste sur le fait que la côte demande des travaux de réfection.

R : M. Fillion rappelle que lors des travaux réalisés en 2012, nous avons creusé à plus ou moins six pieds et rempli avec du nouveau matériel. Il faut être réaliste et nous nous devons de prioriser les travaux.

Q : M. Rémy Bélanger mentionne qu'un citoyen amène la neige de son terrain dans le ponceau près de sa résidence lorsqu'il y fait le déblaiement et l'écoulement du ponceau ne peut se faire correctement. Il faudrait qu'il soit informé de laisser la neige sur son terrain

R : M. Lethiecq mentionne que cette année nous avons procédé à l'engagement d'un patrouilleur pour faire respecter la réglementation et nous pourrions vérifier pour la prochaine saison hivernale dans ce cas là. Nous sommes conscients de la problématique au niveau du sol, mais il y a une possibilité de la corriger, mais c'est toujours une question de budget. Nous essayons d'en faire le plus possible. L'an passé, nous avons budgété 80 000 \$, juste pour le secteur urbain des rues au complet cela était de 160 000 \$. Vous comprendrez qu'à un moment donné, il y a une limite. La Route 25 a coûté 13 M\$, je ne pense pas que nous allons injecter 2 M\$ juste pour le rang des Hamelin, il ne faut pas se conter des histoires par rapport à cela.

M. Bélanger mentionne qu'il y a plus de 45 véhicules qui circulent dans le rang des Hamelin pour se rendre à l'École forestière à part les autres véhicules et camions.

Q : Un citoyen a constaté qu'il y avait des trous sur la chaussée dans le rang des Hamelin et serait satisfait si la Ville corrigeait la situation en les remplissant de gravier. De plus, nous payons pour le service de la Sûreté du Québec, mais nous ne la voyons jamais venir faire de la surveillance dans notre secteur. Il est d'avis que nous devrions corriger les situations lorsqu'elles sont constatées et ne pas attendre que les personnes se plaignent. Par ailleurs, il souligne qu'il désire ne pas porter plainte à Info-Service. Il demande la pose d'un panneau « Ville de La Tuque Est » qui démontre que son secteur fait bien partie de la Ville. De plus, il s'interroge sur les montants prévus pour les loisirs, et ce, par secteur.

R : M. Lethiecq mentionne qu'il ne peut fournir ce renseignement en ce moment, mais que ces coûts sont comptabilisés.

Q : Le citoyen poursuit en soulignant que l'ensemble des contracteurs sur le territoire de la Ville possède plusieurs expertises et juge que la Ville se doit de les embaucher en donnant comme exemple le contrat de débroussaillage.

R : M. Lethiecq lui répond que nous nous devons de respecter la procédure d'appel d'offres.

Q : Est-ce que le chemin du lac Panneton est inclus dans les travaux de débroussaillage de 2014, car cela fait plus de deux ans que ces travaux n'ont été réalisés dans ce secteur?

R : M. Fillion affirme que des travaux seront réalisés cette année dans ce secteur, mais pas le même type que ceux prévus dans les secteurs mentionnés plus tôt.

Q : Que montant recevons-nous au niveau des chemins forestiers?

R : M. Lethiecq mentionne que nous recevons un montant de 42 000 \$ pour l'ensemble des chemins ruraux de transport forestier incluant le rang Hamelin, rang Est et Ouest au secteur La Croche.

Q : Quel montant recevons-nous sur le retour de taxes sur l'essence par année?

R : M. Filion mentionne que nous recevons un montant de 45 000 \$ ce qui ne représente pas grand-chose par rapport à l'ensemble des chemins que nous avons à entretenir sur le territoire de la Ville.

Q : M. Rémy Bélanger a remarqué que la couche de pavage appliquée en dessous du pont lors des travaux de la voie de contournement n'est pas beaucoup épaisse et se questionne à savoir si le contracteur devait garantir l'exécution de ces travaux.

Q : Est-ce que le trou mentionné plus tôt sera bouché?

R : M. Filion confirme qu'il sera comblé en asphalte chaude.

Q : M. Rémy Bélanger a noté que les gens jettent des détritux le long du rang des Hamelin et trouve cette situation invraisemblable. Il demande la pose de panneaux « interdiction de jeter des ordures ». Il termine en mentionnant que les installations (pots de fleurs) ont été vandalisées.

R : M. Filion en prend note et souligne que nous retrouvons ces mêmes problématiques au centre-ville.

M. Hénault mentionne que nous retrouvons cette problématique un peu partout sur le territoire de la Ville et souligne que les personnes peuvent aller déposer leurs détritux au centre de tri et que ce service est gratuit.

Q : M. Alain Cloutier aimerait savoir où en est rendu le mandat afin de déterminer les travaux à être réalisés sur le chemin du Contour-du-lac-à-Beauce.

R : M. Lethiecq mentionne que le projet est pratiquement terminé. Il a été présenté au comité exécutif de l'Association du Lac-à-Beauce le mois passé. Des corrections ont été demandées par l'association et par la suite il sera présenté lors de la rencontre de l'association du 28 juin prochain.

Q : M. Gordon Stuart mentionne, à titre d'information, que tous les ans la zec a recours au service d'un dynamiteur.

R : M. Filion demande à M. Stuart de nous en informer. M. Lethiecq ajoute que nous allons valider auprès de Mme Silvy Lepage.

7. DOSSIERS DIVERS DE LA COURONNE RURALE

a) Demande de suivi des travaux de réfection du chemin des Hamelin

Discuté à l'item 6.

b) Plainte vitesse excessive sur la route 155 Sud à hauteur de l'église

M. François Spain a reçu des plaintes de la part de citoyens disant que les véhicules circulent à une vitesse excessive (à ± 120 km/h) dans une zone à 80 km/h. De plus, des plaintes ont été faites à la Sûreté du Québec et cette situation perdure.

M. Lethiecq mentionne que nous allons en discuter au niveau du Comité de sécurité publique selon lequel les gens demandent plus de surveillance par rapport à cette problématique.

Un citoyen suggère l'installation du panneau indiquant le kilométrage. M. Lethiecq mentionne qu'une demande sera faite auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation du panneau électronique à message variable. Il ajoute qu'il n'y a eu aucun développement à propos du dossier de la voie d'évitement.

8. ÉLECTION AU REMPLACEMENT D'UN POSTE

Madame Denise Hébert fait la présentation des nouveaux membres de l'Association de la rive Ouest présents dans la salle, dont madame Nathalie Cloutier, présidente et madame Debbie Wood, vice-présidente. Madame Kathy Chambord a été nommée à titre de secrétaire, mais non présente dans la salle.

ATTENDU que madame Denise Hébert désire poursuivre son mandat en tant que membre au sein du Conseil de quartier de la Couronne rurale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR la citoyenne madame Debbie Wood

APPUYÉ PAR la citoyenne madame Nathalie Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE madame Denise Hébert prolonge son mandat en tant que membre au sein du conseil de quartier de Couronne rurale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Q : Mme Sylvie Genois demande quel est le rôle des membres de ce comité?

R : Mme Cloutier mentionne que l'association a été fondée depuis 1978. Nous avons procédé à des élections l'hiver dernier, car nous ne désirons pas y mettre fin. M. Lethiecq ajoute que chaque conseil de quartier est composé de citoyens dont Mme Denise Hébert du secteur de la rue Bourassa, M. Gordon Stuart du secteur Rivière-aux-Rats, M. François Spain du secteur du chemin Contour-Lac-à-Beauce et M. Michel Alain du secteur du chemin des Hamelin et le conseiller M. Claude Gagnon agit à titre de président pour celui de la Couronne rurale. Cela permet aux citoyens d'amener leurs préoccupations au conseiller du quartier qui par la suite les transmet au conseil municipal.

9. DIVERS

a) Chemin de Rivière-aux-Rats

M. Gordon Stuart mentionne que ce sujet a déjà été soumis à une rencontre précédente. Il nous a fait part que la compagnie Solifor a fait l'acquisition de terrains privés dans le secteur de Rivière-aux-Rats. Il fait un historique de la construction du chemin d'accès de ce secteur qui existe depuis 70 ans. Ils considèrent qu'un chemin forestier est un chemin public. Depuis ± 35 ans, c'est la Zec Wessonneau qui procède à l'entretien dudit chemin, et ce, sans aucuns frais pour la Ville La Tuque, de l'ancienne MRC du Haut St-Maurice et Municipalité Haute Mauricie ainsi que les compagnies forestières. Nous ne comprenons pas pourquoi la compagnie Solifor ne prend pas en considération les efforts et les heures donnés pas les bénévoles de même que les coûts investis pour le maintien de ce chemin d'accès, que nous nous devons de le céder et qu'il ne sera plus accessible au public. Il poursuit en mentionnant que des travaux seront exécutés au barrage du lac Cinconsine. La compagnie Hydro-Québec a signé une entente avec Solifor et Produits forestiers Résolu pour leur permettre d'avoir un accès tandis que le chemin privé ne sera plus accessible au public à partir du 1^{er} juin 2014. De même, les gens de La Tuque ayant un chalet au Club Maxime vont pouvoir détenir une clé pour leur permettre l'accès, mais non pour les membres de la Zec Wessonneau. Nous avons offert à la compagnie de continuer à faire l'entretien du chemin afin de le rendre plus sécuritaire, et ce, sans contribution de leur part, mais ils sont restés sur leur position de fermer le chemin privé de la Rivière-aux-Rats et croient que cela se fait de façon très illégale. En tant que citoyen, je n'accepte pas cette situation. Je suis un résident permanent de ce secteur depuis 1996 et cela fait plus de 50 ans que je viens dans la région et que j'ai décidé d'en faire ma résidence permanente. Lorsque je vais prendre ma motoneige ou mon VHR pour venir à La Tuque, je vais être dans l'obligation de faire 50 kilomètres de plus par la nouvelle voie de contournement. La randonnée actuelle effectuée par le Club quad de La Tuque n'existera plus. Il poursuit en soulignant que lors d'une rencontre précédente il nous a fait part de cette situation et demandé l'appui du maire, mais à ce jour il n'y a eu aucun retour de la part de la Ville. Il comprend mal pourquoi la Ville de La Tuque n'agit pas dans ce dossier.

R : M. Lethiecq mentionne que dans ce dossier le maire a été sensible à vos propos et nous avons eu des discussions avec Solifor. Mais vous devez comprendre le principe, Solifor a fait l'acquisition de terrains privés appartenant à Produits forestiers Résolu et c'est un peu comme chez vous lorsque vous interdisez l'accès à autrui sur votre propriété. M. Stuart ajoute qu'il y a une jurisprudence lorsqu'il y a une autorisation de circuler sur un terrain privé pendant un certain nombre d'années. Depuis plusieurs années c'est un chemin qui donne accès au public et il faut qu'il le demeure. De plus, nous offrons d'y faire l'entretien nécessaire, et ce, sans contribution de leur part. M. Lethiecq précise que ces terrains sont situés sur les terres publiques et appartiennent au gouvernement du Québec et la Ville n'y a aucune juridiction. Nous avons fait des pressions auprès de Solifor et intervenus auprès de Produits Forestiers Résolu mais il y a des limites à ce qu'on peut faire par rapport à ce dossier, car nous ne sommes pas propriétaires de ces terrains. M. Stuart nous suggère de prendre une injonction contre ces gens-là. M. Lethiecq mentionne que nous comprenons que vous livrer une bataille au nom de la Zec, mais ce qu'il faut comprendre ce n'est pas à nous les gens de la Ville à prendre faits et cause pour une bataille qui ne nous appartient pas. Il poursuit en mentionnant qu'à ce jour toutes les démarches politiques ont été

faites, mais le gouvernement du Québec a été très clair, ce sont des terrains privés qui appartiennent à Solifor. Il termine en soulignant que ce dossier sera présenté de nouveau au conseil. M. Stuart suggère que d'autres démarches pourraient être entreprises auprès des nouvelles instances gouvernementales et nous sollicitons votre participation afin de demander à la compagnie de reporter la date du 1^{er} juin pour nous donner une chance de nous virer de bord afin de trouver une solution.

IL y a eu dépôt d'une lettre de Gestion Solifor et Produits Forestiers Résolu du 30 avril 2014 avisant que le chemin sur terrain de la Rivière-aux-Rats ne se plus accessible au public à compter du 1^{er} juin 2014. De même, nous retrouvons une carte de la voie de contournement sur forêt publique qui a été aménagée par Produits Forestiers Résolu.

b) Travaux 2014 sur la rue Bourassa

Mme Denise Hébert aimerait ajouter :

- Nécessité d'indiquer les calvettes.
- Le nivelage a été effectué pour deuxième fois aujourd'hui et demande si cela serait possible que ce soit toujours fait en début de semaine après le flot de circulation de la fin de semaine.

M. Fillion en prend note et une demande sera faite en ce sens auprès de l'entrepreneur.

- Après la période de dégel, nous avons remarqué que de la glaise était étendue et que les fossés étaient remplis au trois quarts, et ce, à partir de la fin du chemin pavé jusqu'à la courbe chez Beaudin. Elle souligne que cette problématique est récurrente.

M. Fillion mentionne qu'une réfection est à venir.

Q : Serait-il possible de relever les deux madriers l'autre bord du pont, car l'eau s'accumule à cet endroit?

R : M. Fillion mentionne que le tablier de pont est à refaire ainsi que ses accès.

Q : Serait-il possible d'effectuer du dynamitage au kilomètre 6, et ce du côté de la montagne, car durant la période hivernale il est très difficile de circuler deux véhicules en sens inverse et qu'il n'y a pas de place pour mettre la neige lors du déneigement.

R : M. Fillion en prend note.

Q : Une citoyenne a remarqué que le panneau « attention à nos enfants » a été emporté lors des opérations de nivelage à la fourche du Parker ainsi que de la végétation arrachée. Elle pense qu'un problème d'érosion pourrait se développer.

R : M. Fillion en prend note et une vérification sera effectuée auprès de l'entrepreneur.

c) Chemin du lac Panneton

Le citoyen M. Marc Bouchard aimerait ajouter :

- une légère réflexion s'est faite vers les années 2007 et 2008;
- que des ponceaux sont écrasés;
- que les fossés doivent être réhabilités;
- nécessité de faire du débroussaillage le long du chemin.

R : M. Fillion annonce un projet d'élargir le chemin, mais non prévue pour cette année. De plus, il prend note des requêtes.

Q : M. Pierre Crête nous informe qu'ils vont procéder à la construction d'un rond-point à l'extrémité du chemin. Nous nous devons de creuser d'un millimètre, de faire la pose d'une membrane, d'apposer du MG112 et par la suite apposer du MG20 et terminer par du compactage. Nous nous demandons si la Ville va respecter ses mêmes normes exigées et la date du début des travaux par la Ville?

R : M. Fillion assure les citoyens qu'il prend note de leurs requêtes, mais qu'il ne peut donner de date à ce moment-ci.

Q : Une dénivellation assez importante a été remarquée près de l'usine de traitement et il serait nécessaire de faire la pose de signalisation pour en informer les usagers.

R : M. Fillion en prend note et une vérification sera effectuée.

Q : M. Bouchard poursuit en mentionnant qu'aucune signalisation n'indique le lac Wayagamac. De plus, il remercie la Ville pour la pose du panneau indiquant le lac Panneton, cela a été très apprécié.

R : M. Fillion en prend note.

Q : Est-ce que nous bénéficions des mêmes avantages que les autres chemins pour le nivelage?

R : M. Fillion mentionne qu'il n'y a aucune cédule établie pour ce chemin. Le nivelage est effectué lorsque nous avons des requêtes de la part des résidents. Messieurs Gagnon et Fillion soulignent que les requêtes peuvent être effectuées auprès d'Info-Service.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Q : M. Gordon Stuart a noté que les magnifiques panneaux officiels installés aux entrées de la Ville commencent à noircir et aucun entretien n'est fait durant la saison estivale sur les arbustes aménagés au pied de ces panneaux

R : M. Lethiecq mentionne que le vernissage est prévu cette année. Pour ce qui est des arbustes cela a été choisi de façon à ce qu'il y ait moins d'entretien, mais le conseiller M. Gagnon en a fait mention et un projet d'aménagement est à venir.

Q : La citoyenne Mme Sylvie Genois mentionne qu'elle n'est pas une Latuquoise d'origine, mais elle est très fière de cette ville. Elle fait beaucoup de sport, mais en ce moment elle entend parler, par des personnes qui pratiquent la randonnée pédestre ou la raquette, de leur questionnement par rapport à la planification de coupe de bois qui s'effectuera, entre autres près des lacs Panneton, Raquette, Pendu. Elle demande l'opinion de la Ville et aimerait savoir ce que la Ville fait à l'égard de ces coupes.

R : M. Lethiecq mentionne que des revendications ont été faites auprès du ministère à l'effet que ce n'était peut-être pas l'endroit idéal considérant le potentiel touristique et la vision que nous avons par rapport aux activités qui sont pratiquées dans ce secteur. Antérieurement c'était les compagnies forestières qui décidaient par rapport à cela, mais désormais les décisions sont prises à 100 % par le gouvernement. Il ajoute que le ministère a des critères assez fermes et il vous faut faire le maximum de pression auprès du ministère.

M. Bouchard demande si la Ville est prête à faire une sortie publique à moins que nous soyons en accord avec cette planification.

M. Lethiecq souligne que la Ville a démontré son désaccord et fait valoir son point de vue en demandant des corrections et en faisant les pressions requises. Le conseiller M. Martel a mentionné au Club des 3 Raquettes et les gens concernés s'ils avaient fait leur représentation. La réponse reçue des différentes associations était négative. Maintenant la balle est dans votre camp, car la Ville a déjà fait ses revendications, et ce, depuis longtemps.

M. Bouchard considère qu'il est très facile de nous retourner la balle, mais nous ne pouvons nous dégager de cette responsabilité en temps que voisins de cette coupe à blanc. Sauf en temps que ville, je pense qu'il est important de défendre la nature autour de la Ville. Il croit que la Ville réagirait pas mal plus fort s'il y avait une coupe à blanc près de la pente de ski même si c'est le ministère qui prend cette décision. Mme Genois mentionne que la Ville devrait encourager un peu plus la population à démontrer leur désaccord afin de préserver la beauté de notre ville. Il y a peut-être des membres de la Ville qui pourrait inciter la population à entreprendre des démarches. La Ville pourrait être un leader dans ce dossier.

M. Lethiecq poursuit en mentionnant qu'en premier lieu les devoirs de la Ville ont été faits par des représentations auprès du ministère. Le conseiller M. Martel a mentionné ces faits lors de deux assemblées publiques. Est-ce qu'il y aurait lieu d'aller plus loin dans ces démarches? Possiblement.

M. Bouchard demande s'il serait possible pour la Ville de prendre position dans les différents médias et qu'elle encourage les citoyens à se plaindre et de dire aux citoyens qu'elle est de leur bord, car elle a les ressources et les expertises qui pourraient aider la population afin qu'elle se sente appuyée et de sentir que leur ville est derrière elle et les différentes organisations lorsqu'ils entreprendront des démarches afin de préserver la nature autour de notre Ville.

M. Alain a noté que depuis plus de trois ans des coupes à blanc sont effectuées à partir de l'école du camp forestier dans les secteurs Bourgeoys, lac à La Ligne, lac Caribou en se dirigeant vers le lac Raquette qui descend vers le lac Panneton.

M. Lethiecq mentionne que ces commentaires seront apportés au niveau du conseil municipal, mais comme exprimé, plus tôt les représentations et les pressions ont été faites, par la Ville pour démontrer leur désaccord. Il faut aussi comprendre que si nous le faisons pour les gens du milieu urbain nous nous devons de le faire pour l'ensemble du territoire de la Ville, tant au secteur Parent et pour les 4000 villégiateurs. Si nous devons le faire pour le milieu, alors il y a risque de ne plus avoir d'opérations

forestières et d'industrie découlant de ces opérations. M. Bouchard espère que la Ville se prononce par rapport à ces coupes et qu'elle va nous appuyer si nous entreprenons des démarches.

M. Gagnon mentionne qu'il ne peut y avoir de coupe à blanc le long d'un chemin.

M. Lethiecq stipule qu'une vérification sera faite auprès du conseil s'il y a lieu d'en faire un communiqué à toute la population. Il ajoute que le conseiller M. Martel en a parlé plusieurs fois ainsi qu'aux gens concernés.

Mme Genois mentionne que le motif de sa question était de savoir quelle était la position de la Ville et remercie la Ville d'y avoir répondu. Je vous invite à ne pas lâcher et peut-être en faire plus.

Q : Quel est le montant de l'aide financière gouvernementale reçue pour la construction de la piste cyclable?

R : M. Lethiecq mentionne que l'aide financière reçue a été de l'ordre du 2,4 M\$ sur un projet de 3,2 M\$ sur une longueur de 33 kilomètres.

Q : M. Rémy Bélanger remercie M. Filion pour la pose d'un lampadaire près des boîtes aux lettres. Il suggère la pose d'un poteau près de cette installation, car lorsque les gens viennent chercher leur courrier, ils ne prennent pas la peine de débarquer de leur véhicule alors les boîtes se déplacent.

R : M. Lethiecq lui répond qu'une lettre sera transmise à Postes Canada pour les informer de ces faits.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Michel Alain

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

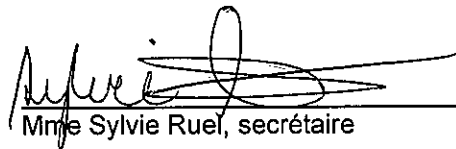
QUE l'assemblée soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller monsieur Claude Gagnon remercie les personnes d'être venues à l'assemblée.



M. Claude Gagnon, président



Mme Sylvie Ruel, secrétaire